



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**
Date de convocation : 27 novembre 2017

PRESENTS : M.BONNET J.C., M.DELAVIE J., Mme SHARPE S., M.MAILLETAS A., Mme DAGNAUD F., Mme BCEUF D., M.VIAUD A, Mme CHETANEAU M., M.GOBIN J., Mme CONIJN M., M.PEYRONT M., M.LORENZO J.D., M.SAUTREAU J.M., M.NEIGE P. M.ESPAGNET E., Mme MOUSSION A., Mme FORESTIER M., M.MOYEN D., Mme GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSES :

Mme OUARY F. procuration à Mme DAGNAUD F., Mme FAUVEL M.C. procuration à M.GOBIN J.

SECRETAIRE : Mme DAGNAUD Françoise
.....

A l'ouverture de la séance, le maire demande aux élus d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour : DÉCISIONS MODIFICATIVES. Les élus approuvent à l'unanimité.

QUESTION 1 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Le maire indique avoir reçu un courrier de l'enseigne LEADER PRICE à LA ROCHE-CHALAIS sollicitant une demande de dérogation d'ouverture dominicale.

Conformément à la loi du 6 août 2015, les commerces doivent solliciter des dérogations aux repos dominicaux pour l'ouverture des commerces.

La loi autorise 12 jours de dérogation par an.

Après lecture, le conseil municipal donne un avis favorable à l'ouverture des commerces en 2018 les dimanches :

- 7 janvier, 1^{er} avril, 20 mai, 27 mai, 17 juin, 15 juillet, 11 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Le maire indique que les dérogations sont applicables à tous les commerces de la commune.

VOTE : 21 pour et 1 contre. DÉLIBÉRATION.



QUESTION 2 : RIFSEEP

Le maire rappelle aux élus la délibération du 23 janvier dernier relatif à la mise en place du RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – ce dernier étant applicable à l'ensemble des filières, et notamment la filière technique de la Fonction Publique Territoriale depuis l'arrêté du 16 juin 2017.

Il indique que le projet déposé auprès du comité technique du Centre de Gestion de la Dordogne a reçu un avis favorable.

Il demande aux élus de se prononcer sur l'instauration du régime indemnitaire à l'ensemble des filières de la collectivité concernées, pour les deux parts comme la loi l'y autorise, à savoir l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et à l'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir). Il précise que les montants sont versés après arrêté individuel dans le respect des montants plafonds de l'État.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION.

QUESTION 3 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives sur deux budgets.

BUDGET COMMUNAL :

| Augmentation de crédits | DÉPENSES | RECETTES |
|---|------------------|------------------|
| Salle polyvalente régularisation de clôture | 18 000,00 | 18 000,00 |
| TOTAUX ÉGAUX | 18 000,00 | 18 000,00 |

| Augmentation de crédit | DÉPENSES | RECETTES |
|---|------------------|------------------|
| Virement à section INVESTISSEMENT | 18000,00 | |
| Énergie | 8 000,00 | |
| Rémunération | 7 000,00 | |
| Fonds de péréquation des ressources | 12 000,00 | |
| Produits exceptionnels (remboursement sinistre) | | 45 000,00 |
| TOTAUX ÉGAUX | 45 000,00 | 45 000,00 |

| | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Virement de section FONCTIONNEMENT | | 18 000,00 |
| Remboursement emprunt | 8 000,00 | |
| Travaux SDE24 | 10 000,00 | |
| TOTAUX ÉGAUX | 18 000,00 | 18 000,00 |

BUDGET DU CAMPING :

| Virement de crédits | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Énergie | 7 000,00 | |
| Locations diverses | | 7 000,00 |
| TOTAUX ÉGAUX | 7 000,00 | 7 000,00 |

Voté à l'unanimité. DÉLIBÉRATION